

## MISE EN GARDE

Ce règlement n'a aucune valeur officielle. Afin d'obtenir une version officielle de ce règlement et de chacun de ses amendements, le cas échéant, le lecteur doit contacter le service du greffe à l'adresse suivante :

[gferlandlamontagne@plessisville.quebec](mailto:gferlandlamontagne@plessisville.quebec).

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ÉRABLE  
VILLE DE PLESSISVILLE

## RÈGLEMENT 011-24

### RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA RUE MICHAUD ET D'UNE PARTIE DE L'AVENUE SAINT-LAURENT ET PRÉVOYANT UN EMPRUNT DE 2 260 000 \$

**LE MARDI**, deuxième jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre, à une séance ordinaire du conseil provisoire de la Ville de Plessisville, tenue à l'hôtel de ville de Plessisville, à laquelle étaient présents monsieur Pierre Fortier à titre de maire suppléant et les membres du conseil provisoire :

Béline Drolet, Martin Nadeau, Annick Héon, Valérie Desrochers, Jonathan Dubois, Sylvain Beaudoin, Marc Morin, Rémi Brassard, Marc Gendron, Joanie Bédard et Christine Gingras ;

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Jean-François Labbé.

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût des travaux de réhabilitation de la rue Michaud et d'une partie de l'avenue Saint-Laurent (entre la rue Michaud et la rue Saint-Jean) ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 556 al. 3 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement d'emprunt ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, puisque ce règlement a pour objet la réalisation de travaux de voirie et d'aqueduc et que le remboursement de l'emprunt est supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par monsieur Marc Morin, conseiller, à la séance ordinaire du 11 mars 2024.

À CES CAUSES, le conseil de la Ville de Plessisville ordonne et statue ainsi qu'il suit, savoir :

**Article 1.- [Décret des travaux]** Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie selon l'estimation préliminaire du coût des travaux préparée par Jean-Simon Béliveau, ingénieur de la firme Pluritec. Ltée, en date du 7 février 2024 (dossier n° 20230214, PL2021-05 phase 2), et dont le montant est estimé à 1 663 090 \$, lequel documents fait partie intégrante des présentes et identifié Annexe « A ».

**Article 2.- [Décret des dépenses]** Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 2 260 000 \$ pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des travaux mentionnés à l'article 1, les imprévus, les frais professionnels, les taxes nettes, le financement temporaire et les frais d'escompte, tel qu'il appert de l'estimation des coûts préparée par Carl Mailloux, trésorier, en date du 13 février 2024, lequel document fait partie intégrante des présentes et identifié Annexe « B ».

**Article 3.- [Décret de l'emprunt]** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 2 260 000 \$ sur une période de 20 ans.

## **Règlement n° 011-24**

**Article 4.-** *[Imposition et prélèvement]* Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, le conseil doit affecter chaque année, conformément à l'article 547 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C -19), une somme suffisante à même les revenus généraux de la Ville.

**Article 5.-** *[Appropriation plus élevée que la dépense]* S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

**Article 6.-** *[Subvention applicable]* Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**Article 7 –** *[Entrée en vigueur]* Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ**

Donné à Plessisville, ce 2<sup>e</sup> jour  
du mois d'avril 2024

**La greffière,**

**Le maire,**

**M<sup>E</sup> GENEVIÈVE FERLAND LAMONTAGNE**

**JEAN-FRANÇOIS LABBÉ**

**Annexe A du règlement 011-24**

**Ville de Plessisville**

Rue Michaud et Avenue St-Laurent - Remplacement des réseaux  
 Dossier Plessisville : PL2021-05 PHASE 2  
 Dossier MRC de l'Érable : PLE2024-05 & 06  
 Dossier Pluritec : 20230214



Estimation définitive du coût des travaux - 07 février 2024

Art.	Description	Quantité approx.	Unité	Prix unitaire	Montant calculé
<b>Rue Michaud et Avenue St-Laurent</b>					
<b>1.0</b>	<b>EXCAVATION ET REMBLAYAGE DE TRANCHEE</b>				
1.1	Tranchée une (1) conduite; aq., san., plu. (< 4m)	30	m.lin.	175,00 \$	5 250,00 \$
1.2	Tranchée deux (2) conduites; aq. + san. (< 4m)	30	m.lin.	220,00 \$	6 600,00 \$
1.3	Tranchée trois (3) conduites; aq. + san. + plu. (< 4m)	130	m.lin.	320,00 \$	41 600,00 \$
1.4	Tranchée quatre (4) conduites; aq. + san. + san. + plu. (< 4m)	125	m.lin.	400,00 \$	50 000,00 \$
1.5	Supplément excavation de 1ière classe (largeur de 1,8 mètres)	75	m.lin.	180,00 \$	13 500,00 \$
	Sous-total article 1.0				116 950,00 \$
<b>2.0</b>	<b>TRAVAUX D'AQUEDUC</b>				
2.1	Alimentation temporaire en eau potable, incluant protection incendie	100%	forfaitaire	30 000,00 \$	30 000,00 \$
2.2	Démantèlement du réseau d'aqueduc existant	100%	forfaitaire	4 000,00 \$	4 000,00 \$
2.3	Raccordement au réseau existant	3	unité	4 000,00 \$	12 000,00 \$
2.4	Conduite d'aqueduc, 150 mm dia.	290	m.lin.	210,00 \$	60 900,00 \$
2.5	Vanne d'aqueduc 150 mm dia. Incluant boîte de vanne	3	unité	3 300,00 \$	9 900,00 \$
2.6	Branchement de service d'aqueduc				
	a) 19 mm dia.	8	unité	1 540,00 \$	12 320,00 \$
	b) 25 mm dia.	4	unité	1 625,00 \$	6 500,00 \$
	c) 38 mm dia.	4	unité	2 100,00 \$	8 400,00 \$
	d) 50 mm dia.	2	unité	2 500,00 \$	5 000,00 \$
	e) 100 mm dia.	1	unité	4 650,00 \$	4 650,00 \$
	f) 150 mm dia.	1	unité	5 500,00 \$	5 500,00 \$
2.7	Poteau incendie incluant vanne d'isolement et conduite de raccordement	2	unité	12 100,00 \$	24 200,00 \$
2.8	Nettoyage, désinfection et essai d'étanchéité	100%	forfaitaire	6 000,00 \$	6 000,00 \$
2.9	Déviation d'aqueduc	1	unité	4 500,00 \$	4 500,00 \$
	Sous-total article 2.0				193 870,00 \$
<b>3.0</b>	<b>TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE</b>				
3.1	Maintien des services d'égout combiné	100%	forfaitaire	6 000,00 \$	6 000,00 \$
3.2	Démantèlement du réseau d'égout unitaire existant	100%	forfaitaire	5 750,00 \$	5 750,00 \$
3.3	Raccordement au réseau existant				
	a) Nouvelle conduite 250mm à une conduite existante de PVC 250mm	1	unité	2 750,00 \$	2 750,00 \$
	b) Conduite existante de PVC 375mm à un regard projeté	1	unité	3 000,00 \$	3 000,00 \$
	c) Nouvelle conduite 450mm à une conduite existante de béton 450mm	1	unité	2 750,00 \$	2 750,00 \$
	d) Nouvelle conduite 300mm à un regard existant	1	unité	3 500,00 \$	3 500,00 \$
3.4	Conduite d'égout sanitaire				
	a) 350 mm dia. - CPV <b>DR-25</b> (RS-1 @ RS-3 et RS-3 @ RS-4)	80	m.lin.	375,00 \$	30 000,00 \$
	b) 250 mm dia.	290	m.lin.	245,00 \$	71 050,00 \$
	c) 300 mm dia.	25	m.lin.	300,00 \$	7 500,00 \$
	d) 450 mm dia	3	m.lin.	415,00 \$	1 245,00 \$
3.5	Regard d'égout sanitaire préfabriqué incluant membrane				
	a) 900 mm dia. (RS-1, RS-2,RS-4,RS-5,RS-6,RS-7)	6	unité	5 500,00 \$	33 000,00 \$
	b) 1 200 mm dia. (RS-3)	1	unité	6 850,00 \$	6 850,00 \$
3.6	Branchement de service d'égout sanitaire				
	a) 135 mm dia.	10	unité	1 450,00 \$	14 500,00 \$
	b) 150 mm dia.	10	unité	1 700,00 \$	17 000,00 \$
3.7	Nettoyage, inspection télévisée, déformation et essai d'étanchéité (Réception avec réserve)	100%	forfaitaire	6 000,00 \$	6 000,00 \$
3.8	Nettoyage, inspection télévisée et déformation (Réception sans réserve)	100%	forfaitaire	5 500,00 \$	5 500,00 \$
	Sous-total article 3.0				216 395,00 \$

## Ville de Plessisville

Rue Michaud et Avenue St-Laurent - Remplacement des réseaux

Dossier Plessisville : PL2021-05 PHASE 2

Dossier MRC de l'Érable : PLE2024-05 & 06

Dossier Pluritec : 20230214



Estimation définitive du coût des travaux - 07 février 2024

Art.	Description	Quantité approx.	Unité	Prix unitaire	Montant calculé
<b>4.0</b>	<b>TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL</b>				
4.1	Raccordement nouvelle conduite 900mm à une conduite existante de béton 900mm	1	unité	2 450,00 \$	2 450,00 \$
4.2	Conduite d'égout pluvial incluant membrane				
	a) 750 mm dia.	200	m.lin.	450,00 \$	90 000,00 \$
	b) 900 mm dia.	80	m.lin.	550,00 \$	44 000,00 \$
4.3	Regard d'égout pluvial préfabriqué				
	a) 1 500 mm dia. (RP-2 et RP-3)	2	unité	12 500,00 \$	25 000,00 \$
	b) 1 800 mm dia. (RP-1)	1	unité	15 500,00 \$	15 500,00 \$
4.4	Terrassement, profilage des noues	85	m.lin.	40,00 \$	3 400,00 \$
4.5	Puisard préfabriqué, 600 mm dia. incluant branchement	10	unité	4 750,00 \$	47 500,00 \$
4.6	Branchement de service d'égout pluvial, 150 mm dia.	19	unité	1 300,00 \$	24 700,00 \$
4.7	Nettoyage, inspection télévisée et déformation (Réception avec réserve)	100%	forfaitaire	3 600,00 \$	3 600,00 \$
4.8	Nettoyage, inspection télévisée et déformation (Réception sans réserve)	100%	forfaitaire	3 500,00 \$	3 500,00 \$
	Sous-total article 4.0				259 650,00 \$
<b>5.0</b>	<b>TRAVAUX DE VOIRIE</b>				
5.1	Déblais 2e classe incluant enlèvement et disposition du pavage, des bordures et des trottoirs existants	100%	forfaitaire	30 000,00 \$	30 000,00 \$
5.2	Préparation de l'infrastructure	100%	forfaitaire	29 500,00 \$	29 500,00 \$
5.3	Drain de fondation, 100 mm dia. incluant les raccords	570	m.lin.	35,00 \$	19 950,00 \$
5.4	Structure de chaussée (largeur de pavage)				
	a) Sous-fondation MG 112, 400 mm d'épaisseur	2 700	m <sup>2</sup>	20,00 \$	54 000,00 \$
	b) Fondation supérieure MG 20, 300 mm d'épaisseur	2 700	m <sup>2</sup>	23,00 \$	62 100,00 \$
	c) Enrobé bitumineux, couche de base, GB-20, 80 mm d'épaisseur	520	T.M.	200,00 \$	104 000,00 \$
	d) Enrobé bitumineux, couche de surface, ESG-10, 50 mm d'épaisseur	325	T.M.	205,00 \$	66 625,00 \$
5.5	Planage à froid pour encaissement de départ (300mm de largeur et 40mm de profondeur)	35	m.lin.	50,00 \$	1 750,00 \$
5.6	Ouvrages en béton de ciment, incluant fondation granulaire				
	a) Bordures	275	m.lin.	82,00 \$	22 550,00 \$
	a) Trottoir monolithique - 1,5 mètre de largeur	265	m.lin.	240,00 \$	63 600,00 \$
	b) Trottoir monolithique - 1,5 mètre de largeur incluant treillis pour entrée	50	m.lin.	250,00 \$	12 500,00 \$
5.7	Engazonnement en plaques, incluant terre végétale	1 250	m <sup>2</sup>	15,50 \$	19 375,00 \$
5.8	Travaux de réfection des entrées privées				
	a) Surface en enrobé bitumineux EB-10S incluant fondation	450	m <sup>2</sup>	95,00 \$	42 750,00 \$
	b) Surface en gravier	90	m <sup>2</sup>	27,50 \$	2 475,00 \$
	c) Surface en pavé-uni	20	m <sup>2</sup>	200,00 \$	4 000,00 \$
5.9	Réparations diverses - Terrains privés				
	a) Bordures de béton préfabriquées	25	m.lin.	100,00 \$	2 500,00 \$
	b) Bordures de béton coulées en place	25	m.lin.	135,00 \$	3 375,00 \$
	c) Trottoirs-dalle en béton	100	m <sup>2</sup>	165,00 \$	16 500,00 \$
	d) Autres réfections (aménagements paysagers, clôtures, marches, etc....)	100%	forfaitaire	7 500,00 \$	7 500,00 \$
5.10	Marquage de la chaussée	100%	forfaitaire	9 000,00 \$	9 000,00 \$
	Sous-total article 5.0				574 050,00 \$

**Ville de Plessisville**

Rue Michaud et Avenue St-Laurent - Remplacement des réseaux  
 Dossier Plessisville : PL2021-05 PHASE 2  
 Dossier MRC de l'Érable : PLE2024-05 & 06  
 Dossier Pluritec : 20230214



Estimation définitive du coût des travaux - 07 février 2024.

Art.	Description	Quantité approx.	Unité	Prix unitaire	Montant calculé
<b>6.0</b>	<b>TRAVAUX DIVERS ET PROVISION</b>				
6.1	Organisation de chantier	100%	forfaitaire	135 000,00 \$	135 000,00 \$
6.2	Protection et gestion des utilités publics	100%	forfaitaire	20 000,00 \$	20 000,00 \$
6.3	Signalisation et maintien de la circulation (automobiles, cyclistes et piétons)	100%	forfaitaire	15 000,00 \$	15 000,00 \$
6.4	Excavation supplémentaire pour entrée de service en tranchée séparée	5	unité	860,00 \$	4 300,00 \$
6.5	Isolation de conduite, 600mm x 50mm d'épaisseur	600	m.lin.	27,50 \$	16 500,00 \$
6.6	Ajout robinet extérieur pour raccordement de branchement de service d'aqueduc temporaire	5	unité	350,00 \$	1 750,00 \$
6.7	Membrane géotextile - Type III	1 000	m <sup>2</sup>	3,00 \$	3 000,00 \$
6.8	Remblai complémentaire				
	a) MG20 pour surexcavation de l'assise	25	m <sup>3</sup>	55,00 \$	1 375,00 \$
	b) Pierre nette et géotextile pour surexcavation de l'assise	250	m <sup>3</sup>	55,00 \$	13 750,00 \$
	c) MG112 pour le remblai de tranchée	1 000	m <sup>3</sup>	16,50 \$	16 500,00 \$
6.9	Provision pour matériaux granulaires résiduels (MGR)				
	a) Gestion pour réutilisation en chantier des matériaux de catégorie 1, 2 ou 3	100%	forfaitaire	30 000,00 \$	30 000,00 \$
	b) Chargement, transport et disposition dans un site autorisé des matériaux hors-catégorie	250	T.M.	80,00 \$	20 000,00 \$
6.10	Travaux en régie - Réserve budgétaire	100%	forfaitaire	25 000,00 \$	25 000,00 \$
	Sous-total article 6.0				302 175,00 \$
	<b>Sous-total - Rue Michaud et Avenue St-Laurent</b>				<b>1 663 090,00 \$</b>

RÉSUMÉ DE L'ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX	
Sous-total - Rue Michaud et Avenue St-Laurent	1 663 090,00 \$
Taxes nettes (4,9875%)	82 946,61 \$
<b>TOTAL DU COÛT DES TRAVAUX</b>	<b>1 746 036,61 \$</b>

Préparée par : Jean-Simon Béliveau  
 Jean-Simon Béliveau, ing. (OIQ # 5092796)

Vérifiée par : \_\_\_\_\_  
 Michel Bérubé, ing. (OIQ # 113044)

# Ville de Plessisville

ANNEXE "B" du règlement d'emprunt 011-24

Réhabilitation de la rue Michaud et St-Laurent

## ESTIMÉS PRÉLIMINAIRES POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

### Travaux

### Coûts

Travaux de réhabilitation de la rue Michaud et St-Laurent  
(Estimation de Pluritec du 7 février 2024, PL2021-05)

1 663 090 \$

Total frais principaux:

1 663 090 \$

### Imprévus, taxes nettes et contingents :

Imprévus (10%)

166 309 \$

### Frais professionnels :

Plans,devis et surveillance des travaux  
(17% des frais principaux )

282 725 \$

Total des imprévus et frais professionnels

449 034 \$

Taxes nettes(4.9875%)

105 342 \$

Financement temporaire et frais d'escompte

42 534 \$

**Total du projet:**

**2 260 000 \$**

Le trésorier



Carl Mailloux

2024-02-13